



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de membres :</p> <p>En exercice : 33</p> <p>Présents : 31 Représentés : 2</p> <p>Qui ont pris part à la délibération : 33</p> <p>Date de la convocation : 21/04/2026</p> <p>Date d'affichage : 21/04/2026</p>	<p>de la commune de COGOLIN Séance du lundi 27 AVRIL 2026</p> <p>L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept-avril à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au CENTRE MAURIN DES MAURES, sous la présidence de Madame Isabelle FARNET RISSO, maire,</p> <p>PRESENTS : Rodolphe EPINEAU - Sandra DAVAL - Nicolas FOURNAUX - Patricia ACQUATELLA - Nicolas PATACCHINI - Bernadette BOUCQUEY - Serge FINTZEL - Patrice DI PAOLO - Katia DONJEAN - Ingrid GAILLET - Michel MEDE - Isabelle PLATRIEZ - Eric MOREAU - André THIRIOT - Cécile BAFFETTI - Mohamed MERAKCHI - Isabelle MELLANO - André VERRIEUX - Bénédicte FRERET - Didier PARE - Marc CAYROL - Séverine GANDIA - Erick TROUGNAC - Pierre-Yves TIERCE - Caroline BOROWIEC - Alain MARCHAIS - Amandine CLAURE - Gilles LE CAM - Malika OUAREZKI - Arnaud FERRARO -</p> <p>POUVOIRS : Caroline SINGER à Nicolas FOURNAUX Esméralda PIERQUIN à André VERRIEUX</p> <p>SECRÉTAIRE de SÉANCE : Amandine CLAURE</p>
--	---

Il est proposé au conseil municipal de décider à l'unanimité de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

MISSION LOCALE

Déléguée titulaire : Le maire (en remplacement de Monsieur Eric MOREAU)
Déléguée suppléante : Patricia ACQUATELLA

EHPAD PEIRIN

Président : Le maire
2 délégués titulaires : Bernadette BOUCQUEY – Bénédicte FRERET
2 délégués suppléantes : Esmeralda PIERQUIN – Caroline SINGER

COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME DE LA MOLE

Représentant titulaire : Eric MOREAU
Représentante suppléante : Katia DONJEAN

N° 2026/04/27-07

**REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES
PUBLICS, PARAPUBLICS ET ASSOCIATIFS**



N° 2026/04/27-07

REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES PUBLICS, PARAPUBLICS ET ASSOCIATIFS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DU PORT DE PLAISANCE DES MARINES DE COGOLIN

Membres :

Le maire (en remplacement de Monsieur Serge FINTZEL)
Nicolas PATACCHINI
Patrice DI PAOLO
Isabelle PLATRIEZ
Marc CAYROL

COMMISSION D'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS

Délégué titulaire : Bernadette BOUCQUEY

SYNDICAT MIXTE TERRITOIRE D'ENERGIE VAR - SYMIELEC

Déléguée titulaire : Isabelle FARNET RISSO
Délégué suppléant : André THIRIOT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

A L'UNANIMITE DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret de ces nominations, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales,

A L'UNANIMITE DE DESIGNER pour assurer la représentation de la commune au sein de :

MISSION LOCALE

Déléguée titulaire : Le maire
Déléguée suppléante : Patricia ACQUATELLA

EHPAD PEIRIN

Président : Le maire
2 délégués titulaires : Bernadette BOUCQUEY – Bénédicte FRERET
2 délégués suppléants : Esmeralda PIERQUIN – Caroline SINGER

COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME DE LA MOLE

Représentant titulaire : Eric MOREAU
Représentante suppléante : Katia DONJEAN

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DU PORT DE PLAISANCE DES MARINES DE COGOLIN

Membres :

Le maire
Nicolas PATACCHINI
Patrice DI PAOLO
Isabelle PLATRIEZ
Marc CAYROL



N° 2026/04/27-07

**REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES
PUBLICS, PARAPUBLICS ET ASSOCIATIFS**

COMMISSION D'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS

Délégué titulaire : Bernadette BOUCQUEY

SYNDICAT MIXTE TERRITOIRE D'ENERGIE VAR - SYMIELEC

Déléguée titulaire : Isabelle FARNET RISSO

Délégué suppléant : André THIRIOT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits à **L'UNANIMITE**.

Le maire,

Le secrétaire,

Isabelle FARNET RISSO

Amandine CLAURE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.